Image not found or type unknown

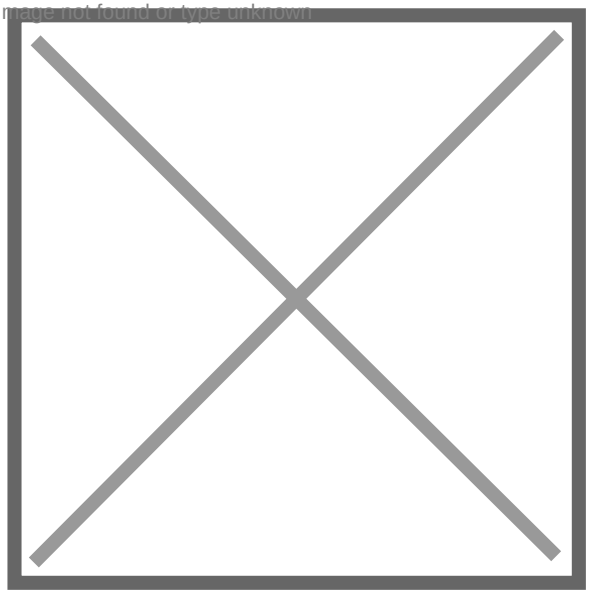

Conseil pour une future séparation, contrat de mariage

Par **snoopy_old**, le **17/06/2007** à **13:57**

Bonjour,

Je suis mariée depuis 11 ans. Nous n'avons pas de contrat de mariage. Est-ce que cela est possible de faire un avenant au contrat pour une séparation des biens?

Je vous explique ma situation: J'envisage une séparation et pour cela je souhaiterais acheter un appartement avant de partir de la maison, ce qui n'est pas possible actuellement (communauté des biens).

Quels sont mes possibilités dans une telle situation? Mon mari serait d'accord de cooperer pour toute demarche necessaire.

MERCI d'avance pour votre reponse, et merci de proposer ce service sur le net!

Avec mes meilleures salutations

C. R.

Par **Jurigaby**, le **17/06/2007** à **15:50**

Bonjour.

IL vous faut engager une procédure de changement de régime matrimonial.

Pour cela, vous devez contacter un notaire et lui faire rédiger,publier etc. le nouveau régime matrimonial.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés